

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi quinze février à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 09 février 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Marie-Eve TAYOT, Conseillère communautaire déléguée, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Nathalie MEZILLE, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Jean-Marie LAGEDAMONT donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à Mme Corinne JUST
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Amandine JULIEN donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Nezha NAJIM

L'ORDRE DU JOUR EST

Abandon de la procédure de révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 7 décembre 2023, Monsieur le Maire de la commune de Feytiat, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait mettre un terme définitif à la procédure de révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

Limoges Métropole étant désormais compétente en matière de PLU, il lui revient donc de gérer l'abandon définitif de la révision générale du PLU de la commune de Feytiat.

Pour rappel, la commune de Feytiat dispose d'un PLU approuvé le 22 mai 2013, avec une mise à jour des annexes-servitudes d'utilité publique en décembre 2018, modifié en septembre 2019, en novembre 2020 et en mars 2021. Il a connu également une mise à jour des annexes en juin 2022, et une mise à jour des annexes cavités en octobre 2022. Une procédure de révision générale du PLU est en cours depuis la délibération du conseil municipal du 18 février 2015.

Or, Limoges Métropole a prescrit l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération du 29 juin 2023.

La phase opérationnelle du PLUi étant lancée, ce calendrier imposait alors de mener de front la révision générale du PLU de la commune de Feytiat et les travaux d'élaboration du PLUi.

C'est pourquoi, il a semblé opportun de mettre un arrêt définitif à la procédure de révision générale du PLU de la commune, tout en conservant la possibilité de le faire évoluer ponctuellement pour répondre à la mise en œuvre de la politique communale et intercommunale en termes d'aménagement de son territoire conformément à l'article L.153-35 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de Limoges Métropole, en mairie de Feytiat, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Le conseil communautaire décide :

- 1) d'abandonner la procédure de révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Feytiat,
- 2) d'abroger la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2018 relative au débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU de Feytiat,
- 3) d'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Conformément au Code général
des Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées
le mercredi 21 février 2024